

DELIBERATION N° 73-24

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation n° 03A qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 19 mars 2024 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Thierry JOUBERT.

Présents :

SAVIGNON Joseph	CIOT Xavier	CURT Jean-Pierre
SIAUD Alain	FAYARD Adeline	GIRAUD Murielle
KRAMARCZEWSKI Bruno	DECHAUX Marie-Claire	RAVANAT Jean-Luc
BONOMI Jean-Pierre	GIRARDOT Frédéric	BALME Eric
MULYK Fabien	TRAPANI Mary	MENDEZ Alain
MAUROY Claude	GIACOMETTI Geneviève	GRAND Florence
CORNU Liliane	PONTIER Joël	BATTISTEL Marie-Noëlle
FAURE Philippe	LUC Alain	LE TRAOU Dominique
CHATTARD Arnaud	JOUBERT Thierry	PONCET Denis
BRUGNERA Jean-Michel	CHAUD Frédéric	BALMET Lucie
ROBERT Philippe	GRIET Bernard	BUCH Emile
MASLO Raymond	SAURAT Coraline	MAUGIRON Frédéric
ROSSI Angélique	LANEYRIE Jean-Marc	MAUGIRON Gilbert
CHANTRE Carine	TOSCAN Michel	BARTHELEMI Maryse
BONNIER Eric	TURC Sylvain	ROUSSET Alain
BARI Nadine	STUTZ Anne	MORA Serge

Absents excusés représentés : PREVOT Fabienne (pouvoir à TOSCAN Michel), GERBI Franck (pouvoir à JOUBERT Thierry), GONNORD Franck (pouvoir à Marie-Claire DECHAUX), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à BARI Nadine), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à FAYARD Adeline), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric), SERRE Emmanuel (pouvoir à LE TRAOU Dominique).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	48
Nombre de pouvoirs :	09
Nombre de délégués votants :	57

OBJET : SUBVENTION A LA LUDOTHEQUE JEUX RIGOLE

Jeux Rigole est une ludothèque itinérante, qui se déplace sur le territoire de la Matheysine.

La ludothèque, crée du lien social et favorise une ouverture culturelle, soit par la découverte de jeux venus d'ailleurs, soit par la rencontre de l'autre au travers d'une activité ludique.

Tous les publics sont visés, bien sûr les enfants, mais également les adolescents et les adultes de tous âges. Cette activité de loisir se pratique en famille (les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte) et entre amis. La ludothèque dispose de nombreux jeux.

Il est proposé d'allouer à la Ludothèque « Jeux Rigole » une subvention de 2 000 € au titre de l'exercice 2024, sous réserve de la signature du certificat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat fourni par les associations concernées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Jeux Rigole sur l'exercice 2024 ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget ;
- **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 4 avril 2024

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

